CRIC n° 69 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 13 janvier 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE....1

ORGANISATION DES TRAVAUX....1

Examen de l'arriéré....1

PROJETS ET PROPOSITIONS....1

36e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1*ter*)....1

Désignation d'un rapporteur....1

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge.

Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance....2

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Échange de vues....7

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Sophie Pécriaux – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre – M. Grégory Chintinne – M. Jean-Pierre Lepine – M. Guillaume Soupart.

Confiance au président et au rapporteur....11

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....11

Examen de l'arriéré (Suite)....11

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES....11

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique positif en Wallonie pendant les vacances d'hiver » ;

Question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan très positif des vacances d'hiver de la saison 2024-2025 »....11

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme fluvial en province de Hainaut »....13

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les trois projets de redéploiement des pôles touristiques structurants en province de Luxembourg »....14

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du canal historique du Centre et ses ascenseurs hydrauliques »....15

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la plus-value touristique du projet « Chemin de l'Eau d'Heure » »....17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Blondel à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la démolition prévue de la filature Allard-Minne à Braine-l'Alleud »..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Blondel – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le projet Interreg VI « Destination Terrils II » et la valorisation du patrimoine minier »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reconnaissance des trésors d'églises »..... 20

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les études juridiques afin de faciliter la mise en œuvre du plan Équilibre »..... 20

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des infrastructures d'accueil de la petite enfance »..... 22

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

LISTE DES INTERVENANTS..... 24

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 25

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Caroline Desalle, Vice-Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Je tiens à excuser M. Dupont, qui est absent pour maladie, et à lui souhaiter un prompt rétablissement.

Avant de commencer cette Commission, je voulais vous souhaiter à toutes et tous une bonne année. J'espère que durant celle-ci notre Commission sera fructueuse.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

36e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1*ter*)

Commissariat général au tourisme – Certification du compte général 2023 – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1bis) – pp. 65 à 76

Agence wallonne du patrimoine – Certification du compte annuel 2023 – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1bis) – pp. 114 à 125

Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques – Mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la covid-19 – Mesures de soutien de la Région wallonne – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1ter) – pp. 303 à 307

Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques – L'archéologie en Région wallonne – Audit de suivi – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1ter) – pp. 311 à 320

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du 36e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1*ter*).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme Gysen comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Gysen est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Meilleurs vœux à ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de croiser cette année.

Il me revient le grand plaisir de vous présenter le rapport de la Cour des comptes pour l'exercice 2023 des UAP qui relèvent de mes compétences. J'ai préparé un exposé qui reprend des éléments complémentaires d'analyse au rapport qui vous a été soumis.

Sont soumis à l'examen cet après-midi du rapport de la Cour des comptes portant sur les comptes 2023 du Commissariat général au tourisme et de l'AWaP. Je tiens à souligner d'emblée que nous n'avons pas été associés aux travaux ayant mené à ce rapport de la Cour des comptes, ceux-ci ayant fait l'objet de projets de rapport avec droit de réponse communiqués avant mon arrivée au Gouvernement. Ces rapports m'ont été communiqués le 29 octobre 2024 et ils me seront bien utiles pour entamer une démarche proactive avec ces deux UAP afin de répondre aux recommandations qui y sont formulées.

Je me permets également de faire remarquer en préambule que les résultats comptables et budgétaires de ces deux UAP en 2023, à savoir environ -16 millions d'euros pour le CGT et environ -18 millions d'euros pour l'AWaP, résultent principalement de l'opération de mobilisation de trésorerie de ces deux UAP vers le SPW, respectivement 18 millions d'euros pour le CGT et 17,3 millions d'euros pour l'AWaP.

Commençons par le Commissariat général au tourisme. La Cour des comptes a contrôlé le compte général 2023 du CGT, organisme de type 1. L'organisme a pour objet de soutenir le développement en Wallonie d'un tourisme de qualité et défend la reconnaissance du tourisme comme un secteur économique, créateur d'emplois et de valeur ajoutée, valorisant de manière créative les ressources naturelles, patrimoniales et l'identité wallonne.

La Cour des comptes a formulé une opinion avec deux réserves sur le compte général 2023 pour les motifs suivants :

- la valeur du site des lacs de l'Eau d'Heure, comptabilisée à 1 euro à l'actif du bilan, est sous-estimée de manière significative. Ce site n'est en effet pas valorisé à sa valeur de marché, conformément aux règles d'évaluation du CGT ;
- le critère d'imputation du droit constaté en comptabilité budgétaire et en comptabilité générale n'a pas été respecté.

D'autres constats sont aussi formulés par la Cour des comptes, tels que la non-réconciliation des inventaires comptables et physiques malgré un travail conséquent à ce sujet réalisé en 2021. Le Commissariat général au tourisme confirme que l'inventaire des immobilisés est en cours d'actualisation, la réconciliation avec la comptabilité étant plus complexe pour les années antérieures à 2019. Le Commissariat général au tourisme espère finaliser ce travail fastidieux de réconciliation dès que possible, a priori en 2024.

Ensuite, concernant la non-réconciliation parfaite entre la comptabilité générale et le tableau d'amortissement des immobilisés, bien qu'une nette amélioration soit constatée dans la tenue de ce tableau au fil des ans, il est à compléter par la localisation précise des biens et le compte de comptabilité général associé.

Le Commissariat général au tourisme annonce que cette réconciliation devrait être finalisée sur l'exercice 2024, en parallèle de la réconciliation des inventaires comptables et physiques, de même que la correction attendue sur les amortissements erronément opérés en 2021 et 2022 sur les travaux d'extension en cours de réalisation au Musée du chemin de fer à vapeur de Treignes. Les amortissements seront effectifs à partir de 2023 seulement.

Ensuite, il y a la non-affectation d'un montant globalement significatif, repris dans un compte de transit de virements internes à la clôture comptable, mais également de la non-imputation de dépenses en raison d'insuffisance de crédits et la non-mise en place d'une double signature pour l'exécution des paiements. Enfin, il y a la comptabilisation des subventions accordées par le CGT, restant à liquider dans une rubrique erronée du plan comptable, alors qu'elle devrait figurer dans les comptes 489 « Autres dettes diverses ». Ces dettes liées aux subventions peuvent être facilement isolées dans les comptes du Commissariat général au tourisme. Il pourrait dès lors être envisagé avec le CGT, de les basculer vers un compte 489 dans le cadre de la clôture 2024.

Je m'étonne que ces remarques, pour la plupart déjà formulées à l'occasion de l'examen des comptes précédents du CGT par la Cour des comptes, ne soient pas totalement rencontrées à ce jour. Il va de soi que ces aspects seront approfondis avec le Commissariat général au tourisme, en concertation avec la Cour des comptes, pour y apporter les réponses attendues.

Un certain nombre de recommandations de la Cour des comptes devraient toutefois être rencontrées, puisque le Commissariat général au tourisme sera sous peu doté d'un nouveau logiciel comptable. Ce sera le cas, par exemple, concernant la recommandation de la Cour des comptes de ne plus faire usage des comptes de virements internes pour les paiements en attente de

validation, ce qui fausse la valorisation des dettes et des valeurs disponibles au bilan du CGT.

Concernant la mise en concordance du plan comptable minimum normalisé utilisé par le CGT et du plan comptable annexé à l'arrêté royal du 10 novembre 2009 dont le CGT devrait faire usage, la réponse est la même pour toutes les UAP : un arrêté du Gouvernement wallon doit être proposé par le cabinet du ministre du Budget pour établir un tableau de correspondance entre le PCMN et ledit plan comptable. C'est une remarque récurrente de la Cour des comptes, qui concerne toutes les UAP.

La Cour des comptes elle-même relève que le Gouvernement wallon n'a pas encore fixé le modèle de ce tableau de correspondance. Dès que le modèle aura été défini par le Gouvernement wallon, les UAP, dont le CGT, pourront suivre la recommandation de la Cour des comptes.

Concernant la recommandation de la Cour des comptes de lui transmettre officiellement le compte général du CGT dans le délai légal, le CGT avait transmis ses comptes annuels 2023 au cabinet précédent dans les délais. Ils ont toutefois été communiqués à la Cour des comptes avec un léger retard par le précédent cabinet du ministre du Budget. Mon cabinet veillera à ce que les comptes soient communiqués au ministre du Budget dans un délai qui lui permette de respecter l'échéance du 15 avril 2024.

Concernant la remarque de la Cour des comptes sur la comptabilisation dans les comptes 2023 du CGT du rapatriement de trésorerie vers le SPW qui a intégré cette recette dans ses comptes 2022, Wallonie Finances Expertises nous a précisé qu'une correction a été opérée dans le cadre du regroupement économique pour aligner les chiffres du SPW et du CGT, neutralisant ainsi la discordance constatée sur les deux exercices concernés.

De plus, la Cour des comptes souligne que certaines de ses précédentes recommandations sont suivies ou en cours de suivi. C'est le cas pour la correction de comptabilisation en comptabilité générale des propriétés données en emphytéose, mais aussi la correcte valorisation à la valeur du marché des propriétés du Commissariat général au tourisme à son bilan et leur réévaluation annuelle. Ce travail a été entamé avec la SA Immowal dont les activités ont pris fin sur une décision du Gouvernement wallon en 2022. Le travail sera poursuivi sur les prochaines années en fonction des disponibilités en termes de personnel au sein du CGT, sur la base d'un cadastre complet déjà disponible.

Le Commissariat général au tourisme souligne que cette remarque de la Cour des comptes nécessite un travail de grande ampleur. La Cour des comptes mentionne dans son rapport que les deux premières parties du travail sont finalisées, à savoir :

- l'établissement des règles d'évaluation ;
- le cadastre exhaustif de l'ensemble des propriétés et les réconciliations avec les données du cadastre.

Le Commissariat général au tourisme a entamé la troisième partie qui consiste à effectuer l'évaluation ou la réévaluation selon les règles d'évaluation du CGT. Ce travail sera étalé sur les prochaines années. Le CGT souligne enfin que l'ensemble des propriétés, à l'exception des lacs de l'Eau d'Heure, a une valeur dans les comptes.

Enfin, le travail de mise en place d'une cellule de contrôle interne au sein du CGT a débuté en 2024. Le CGT est accompagné par des consultants engagés via le contrat-cadre passé par le Service commun d'audit du SPW. Il prévoit par ailleurs la rédaction du rapport annuel portant sur l'évaluation du système de contrôle interne afin d'attester l'effectivité du système de contrôle interne, dont l'absence à ce stade est soulignée par la Cour des comptes.

À ce sujet, je peux vous préciser que des suites de l'élaboration de l'accord-cadre par le Service commun d'audit et après l'analyse des offres des prestataires, le CGT a choisi Deloitte pour faciliter la mise en œuvre du contrôle interne en son sein. L'accompagnement de Deloitte a débuté en mars 2024 et se conclura en 2027.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- la création d'une cellule de contrôle interne au sein du CGT et la définition de ses rôles et de ceux des agents qui la composent ;
- l'analyse des risques dans le fonctionnement du CGT ;
- la rédaction d'une charte de contrôle ;
- la formation d'un agent chargé du contrôle interne ;
- l'élaboration de fiches indicateurs permettant une analyse de la situation.

En fin de projet, le Commissariat général au tourisme aura les outils et savoirs nécessaires à la réalisation de sa propre analyse de gestion des risques et à la construction de solutions adéquates.

La première phase du projet s'est achevée à la fin de l'année 2024. Celle-ci avait pour objectifs :

- l'étude de la maturité du CGT en termes de contrôle interne ;
- la mise en place de la structure et du fonctionnement de la communauté du contrôle interne ;
- l'identification d'initiatives concrètes ainsi qu'un planning pour leur application et des fiches indicateurs afin de tester leur état d'avancement.

La structure de contrôle interne sera caractérisée par la création de plusieurs lignes de défense face au risque. La première sera composée d'agents référents au sein de toutes les directions du Commissariat général au tourisme, qui échangeront avec la deuxième ligne de

référence incarnée par un coordinateur récemment engagé par le CGT.

Concrètement, à l'heure actuelle, un rapport détaillé fourni par Deloitte a permis au CGT de clairement déterminer ses points forts et ses points d'amélioration. Treize initiatives ont été planifiées et permettront, après application, d'augmenter considérablement la maturité de l'administration. Il était d'ailleurs prévu que la plupart des démarches débutent en janvier 2025.

La deuxième phase débutera dans le courant de l'année 2025 et sera consacrée à des analyses de risques. Les macroprocessus faisant l'objet de ces analyses ont été identifiés en début de projet. Les remarques de la Cour des comptes sont là, et elles sont justifiées, et la situation s'améliore. Mes équipes mettront tout en œuvre pour que ce travail soit poursuivi au cours de cette nouvelle législature.

Les autres remarques nouvellement formulées par la Cour des comptes à l'occasion de l'examen du compte général 2023 du CGT seront également suivies de près, telles que, par exemple, la réconciliation des subsides en capital avec les immobilisations subsidiés, mais aussi la mise en place d'une double signature électronique en matière de paiement.

J'en arrive à présent à l'Agence wallonne du patrimoine. La Cour des comptes a contrôlé le compte général 2023 de l'Agence wallonne du patrimoine, service administratif à comptabilité autonome. L'AWaP a pour mission d'étudier, de promouvoir, de protéger, de conserver, de restaurer et de valoriser le patrimoine en Région wallonne.

Concernant les recommandations de la Cour des comptes de lui transmettre officiellement le compte général de l'AWaP dans le délai légal, c'est le même cas de figure que pour le CGT. La Cour des comptes a formulé ici une opinion sans réserve sur le compte annuel 2023.

La Cour des comptes formule toutefois diverses recommandations, dont celles qui rejoignent celles formulées sur les comptes 2023 du CGT :

- le non-respect du critère d'imputation sur la base du droit constaté pour des montants moins significatifs qu'au CGT ;
- l'absence de tableau de concordance entre le plan comptable minimum normalisé et le plan comptable annexé à l'arrêté royal du 10 novembre 2009. Une table de correspondance entre le PCMN et le plan comptable de l'AWaP est en cours de réalisation et les premiers résultats concrets sont attendus pour début 2025, après intégration dans l'outil informatique ;
- un inventaire physique des biens meubles incomplet et pas totalement concordant avec l'inventaire comptable. Les travaux entamés précédemment par l'AWaP à ce sujet seront complétés en 2024, notamment par le biais d'une formation adéquate de membres du personnel désignés à cet effet et par la poursuite de la rédaction d'un guide de procédures budgétaires et comptables qui reprendra la réalisation des inventaires physiques et des déclassements.

D'autres remarques sont également formulées. Parmi celles-ci, les règles d'évaluation doivent être définies par arrêté, bien que celles-ci soient annexées aux comptes annuels de l'organisme et approuvées par le ministre du Budget. Nous ferons en sorte que cette formalité soit rencontrée rapidement, d'autant que la Cour des comptes mentionne qu'un projet d'arrêté en ce sens a déjà établi, ce que l'AWaP confirme.

Des dépassements de crédits de liquidation sont constatés, qui ne devraient plus se présenter, le programme de gestion budgétaire de l'AWaP empêchant les dépassements en crédits.

Les factures émises par l'AWaP font parfois l'objet d'un double encodage, source d'erreurs, d'abord dans le logiciel de facturation et ensuite dans le logiciel comptable.

En ce qui concerne les programmes informatiques, un marché de développement a été passé avec le fournisseur des programmes budgétaires et comptables afin, d'une part, d'assurer l'interfaçage avec les programmes de gestion des différentes missions et, d'autre part, d'assurer le fonctionnement avec le système de facturation électronique européen.

Des contacts ont été pris, notamment avec l'OPW, pour bénéficier des lignes de codage qui leur ont permis de mettre en place dans leurs programmes informatiques un système automatique de transfert des données depuis Mercurius. Le prestataire de l'AWaP est en train d'intégrer ce dispositif à multidata au programme budgétaire de l'AWaP. Le système devrait être opérationnel en 2025.

Les déclarations de créance reçues par l'AWaP pour les travaux subventionnés et accords-cadres accusent un retard de traitement et de suivi, ce qui a provoqué des sous-consommations significatives de crédits de liquidation en 2023.

En ce qui concerne les dossiers de subvention des travaux sur biens classés, l'équipe de contrôle a été renforcée : 1,8 équivalent temps plein début 2023 pour 4,3 équivalents temps plein fin 2024.

Un nouvel outil de monitoring des dossiers traités est finalisé. Il permet d'avoir une meilleure vision sur l'ensemble des dossiers et les actions à mener pour assainir l'encours. La simplification et l'amélioration des pratiques de contrôle, formalisées par une circulaire ministérielle, sont en vigueur depuis juin 2024.

Ces mesures ont pour résultat une augmentation des montants liquidés et une accélération du traitement des demandes. Le travail de simplification se poursuivra en 2025.

Un problème d'incompatibilité entre les fonctions de trésorerie et receveur suppléant et de comptable. L'absence du trésorier suppléant depuis plus d'un an a de facto supprimé le problème d'incompatibilité. Par ailleurs, un nouvel agent a été engagé en avril 2024 et il endosse le rôle de receveur principal et de trésorier suppléant. Un arrêté ministériel modifiant l'arrêté de désignation des trésoriers-receveurs a été signé par la Ministre De Bue le 15 juin dernier.

La tenue d'un dossier permanent contenant les informations générales actualisées dans le cadre d'audits, qui reste à compléter avec les procédures budgétaires et comptables, les plans stratégiques, la description de la gestion des risques ainsi que les analyses de risques réalisées. Ce travail est en cours et sera également poursuivi. Un guide des procédures budgétaires et comptables a été rédigé et doit encore être complété avec les différentes données exigées par le décret.

Concernant la mise en place d'un système de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques. L'AWaP a entrepris des démarches auprès du coordinateur du contrôle interne de l'Organisme payeur de Wallonie ainsi qu'auprès de l'Agence wallonne de l'air et du climat afin de répondre à cette recommandation. Un tableau d'analyse des risques est d'ores et déjà intégré au guide des procédures budgétaires et comptables. Ce guide sera intégré au dossier permanent et complété par les analyses de risques, mais également par la formalisation du cycle des achats, par exemple. Le guide devra ensuite être soumis à mon approbation.

Par rapport à l'absence d'un rapport annuel afin d'attester l'effectivité du système de contrôle interne, l'AWaP a précisé que la procédure de recrutement d'un agent qui devait prendre en charge cette mission a échoué, car aucun des candidats n'avait le profil adéquat. La procédure a été relancée et nous allons également nous pencher sur cette question.

Sur le non-respect des obligations prévues dans les contrats de bail pour les loyers perçus par l'AWaP, en effet, les loyers de la Brasserie Rivière ne correspondaient pas au montant repris dans le bail à la suite d'un accord avec le locataire qui, en contrepartie, avait effectué des travaux. Cet accord avait pris fin en juin 2019. Le loyer devait être ensuite adapté conformément au bail. Un avenant au bail de la Brasserie Rivière a été signé le 21 août 2024.

L'encours important de l'AWaP est par ailleurs rappelé par la Cour des comptes, à savoir plus de 189 millions d'euros fin 2023. Faisant suite à une précédente remarque de la Cour des comptes à ce sujet, le programme de comptabilité budgétaire de l'AWaP a été adapté en 2021 afin d'effectuer un suivi régulier de l'encours. L'AWaP a procédé à des désengagements à hauteur de 3,6 millions d'euros en 2022 et 2,3 millions d'euros en 2023. L'AWaP a poursuivi ses travaux d'analyse en 2024 afin de procéder aux désengagements complémentaires nécessaires.

Nous avons bien pris conscience de la problématique à notre arrivée au Gouvernement, raison pour laquelle des moyens complémentaires ont été sollicités et obtenus à l'ajustement 2024 pour y remédier progressivement. Nous allons rapidement faire le point avec l'AWaP dans le cadre de la clôture des comptes 2024 et, au 14 novembre 2024, le montant de l'encours est de 181 millions d'euros à l'AWaP.

Enfin, la Cour des comptes souligne que trois de ses précédentes recommandations ont été suivies en matière de gestion de signalétique des tiers, de documentation au niveau des titres de propriété, mais aussi de facturation plus rapide des prestations de stage.

Quatre nouvelles recommandations sont formulées par la Cour des comptes à l'occasion de l'examen des comptes 2023 de l'AWaP.

Premièrement, s'assurer de la correcte retranscription des réallocations budgétaires dans le logiciel comptable. La Cour des comptes a constaté, pour deux crédits d'engagement, des erreurs de retranscription d'un montant de 11 000 euros dans la colonne « Budget ajusté » du compte d'exécution du budget. La remarque de la Cour concerne un malentendu entre la cellule budgétaire et la cellule comptable. En effet, la dernière réallocation 2023 a été réalisée en deux temps. Une coquille s'était glissée dans le texte d'origine et deux arrêtés ont dès lors été signés. Seul un des deux était disponible et la cellule comptable s'est basée sur celui-ci pour encoder les données dans le logiciel comptable. Une mesure de correction de la procédure a été entérinée.

Deuxièmement, veiller à l'imputation des dépenses d'investissement sous des articles de base dotés d'un code SEC relevant du groupe principal 7 « Investissements ». Un compte adéquat a été créé dans le budget 2024.

Troisièmement, comptabiliser les participations financières détenues dans EthiasCo. Fin 2017, l'association d'assurance mutuelle Ethias Droit Commun, dont le CRAC avait la qualité de membre, a été transformée en une société coopérative dénommée EthiasCo. Par cette opération, la qualité de membre affilié de l'association a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur avec attribution de deux parts à l'Institut du patrimoine wallon d'une valeur nominale de 8 603 euros par part. La Cour des comptes relève que ces parts, d'une valeur totale de

17 206 euros, ne figurent pas au bilan de l'AWaP fin 2023. Les immobilisations financières sont dès lors sous-évaluées à due concurrence. L'information relative à la participation de l'AWaP dans la société coopérative EthiasCo n'était pas connue de l'AWaP. Étant donné que ces parts étaient identifiées à l'IPW, une demande de confirmation a été adressée à Ethias afin de s'assurer que celles-ci n'ont pas été mutualisées avec les autres parts du SPW et qu'il convient de les comptabiliser dans le bilan de l'AWaP. La confirmation a été reçue d'Ethias et les parts seront comptabilisées dans les comptes 2024.

Quatrièmement, se conformer aux règles fixées par l'arrêté du 23 mai 2019 pour l'engagement et la liquidation des dépenses. La Cour des comptes relève que les seuils de délégation n'ont pas toujours été respectés, conformément à l'arrêté de délégation de pouvoirs au SPW du 23 mai 2019. À la suite de la remarque de la Cour des comptes, une analyse juridique des différents outils, notamment de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2019 relatif aux délégations de pouvoirs, est en cours à l'AWaP pour, le cas échéant, ajuster les pratiques et le programme informatique.

En conclusion, pour l'AWaP, ce rapport met en lumière ses efforts continus pour améliorer le processus administratif et financier, tout en soulignant les domaines nécessitant encore des actions supplémentaires pour garantir une gestion efficace et conforme aux normes comptables et réglementaires.

J'en arrive au troisième point : le suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques et les mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la covid-19, les mesures de soutien de la Région wallonne. Il s'agit là de recommandations transversales à l'attention de l'ensemble du Gouvernement wallon, qui s'adressent en particulier au ministre-président. Je n'ai pas d'éléments complémentaires ou spécifiques à mes matières à vous apporter, mais je contribuerai évidemment à la mise en œuvre des réponses à ces recommandations, le cas échéant.

Dernier point, le suivi des recommandations formulées par les audits dans les audits thématiques, en particulier celui relatif à l'archéologie en Région wallonne. J'ai bien reçu et analysé le rapport de la Cour des comptes relatif à l'audit de suivi thématique portant sur l'archéologie en Région wallonne. Je tiens à saluer, là aussi, les progrès réalisés et les ajustements effectués dans divers projets et procédures par l'AWaP, qui a réalisé un travail de fond important sur cette thématique de l'archéologie, que l'on sait complexe.

Je propose de passer ici en revue les recommandations qui n'étaient pas encore totalement suivies par l'AWaP au moment du rapport de la Cour des comptes, et de vous exposer les évolutions sur ces points.

Concernant la première recommandation de la Cour des comptes, qui vise à fusionner les bases de données de l'inventaire du patrimoine archéologique afin d'en faciliter l'accès, un projet a été initié pour fusionner les bases de données provinciales en un nouveau système et redéfinir leur fonctionnement. Trois parties prenantes ont été désignées : un coordinateur d'offre, un architecte et un analyste. Les travaux ont débuté en octobre dernier, avec un cahier des charges actuellement en rédaction. Ce projet est prioritaire dans l'axe 5 de la transformation digitale de l'AWaP.

Par rapport à la troisième recommandation de la Cour des comptes, qui vise à rendre à nouveau possible l'accès aux agents de l'AWaP à l'application Gesper – pour gestion des permis –, l'accès a pu être établi via des utilisateurs relais. La recommandation est à présent rencontrée.

Concernant la onzième recommandation de la Cour des comptes, qui vise à disposer d'une vue correcte sur la disponibilité des archéologues en lien avec le passif post-fouille, la recommandation est partiellement suivie via un tableau de planification stratégique managériale permettant d'avoir une vue d'ensemble des chantiers et des postfouilles à réaliser le cas échéant. Ce tableau de planification stratégique managériale pourrait encore être amélioré et les agents continuent à être sensibilisés à l'importance de ces données.

Concernant la valorisation du patrimoine mis à jour lors de fouilles et les recommandations 13 à 22 de la Cour des comptes, je peux vous préciser qu'à la suite du suivi d'audit, un cadastre des postfouilles à réaliser a été lancé en plusieurs étapes. L'étape finale de recensement s'est terminée le 12 décembre 2024.

Le 26 décembre, plusieurs tableaux ont été communiqués en interne à l'AWaP pour analyse. Le premier est un inventaire des postfouilles à réaliser. Le deuxième concerne les priorités en matière de publications finales dégagées pour la période 2024-2026, soit 29 postfouilles priorisées avec phasage du travail de publication en plusieurs étapes jusque fin 2026. Le troisième tableau concerne le planning des expertises à faire réaliser pour parvenir à clôturer la publication de ces postfouilles dans les temps.

L'AWaP dispose à présent de trois outils de monitoring qui se complètent et qui sont aboutis, mais qui restent à valider dans le courant du premier trimestre 2025, à la suite de l'analyse en interne.

Concernant les recommandations visant le stockage des biens dans les différentes réserves, notamment la recommandation 26 de la Cour des comptes qui vise à établir un bilan précis des opérations de sauvetage effectuées sur le matériel inondé en 2021, l'AWaP nous indique que la totalité du matériel a été traitée. Il fait

l'objet d'un encodage dans la base de données et d'un empaquetage adéquat en vue du déménagement vers le nouveau Centre de conservation et d'étude à Suarlée prévu pendant l'été 2025.

Ensuite, concernant la recommandation 29 de la Cour des comptes visant à mettre les espaces de conservation situés dans la direction zonale dans les conditions leur permettant d'obtenir leur agrément comme dépôt de biens archéologiques, l'échéance est prévue pour fin 2026. À ce stade, des thermo-hygromètres ont été installés dans tous les dépôts pour collecter les données climatiques. Les rapports de ces données ont été transmis aux responsables des zones opérationnelles en avril 2024. En outre, une planification pour réduire le nombre de dépôts de 35, actuellement, à cinq, soit un par province, en plus du Centre de conservation et d'étude de Suarlée, est en cours. L'AWaP estime que la mise en œuvre de cette opération complexe pourrait prendre dix ans.

Concernant la recommandation 30, qui vise spécifiquement le cas de la Direction opérationnelle zone ouest et la volonté d'avoir un lieu unique d'entrepôt pour cette zone, l'identification d'un nouveau site a été confiée aux équipes de la gestion immobilière du SPW. Dans l'attente de ce nouveau lieu, le matériel archéologique est toujours conservé dans les bâtiments actuels.

En ce qui concerne le volet de l'octroi des subventions, soit les recommandations 31 à 33 de la Cour des comptes, un nouveau formulaire de demande de subvention a été mis en place, mais il doit encore être complété d'un rapport dit prospectif, reprenant notamment le programme prévisionnel des activités de l'année qui suit et un projet de budget pour la poursuite des activités de l'année suivante en cours de validation et qui sera finalisé courant du premier trimestre 2025.

Pour ce qui concerne le volet de l'utilisation des subventions, la seule recommandation de la Cour des comptes qui subsiste – soit la numéro 40 – et qui vise à l'utilisation des subventions accordées dans les délais prévus, les arrêtés de l'AWaP d'octroi de subventions encadrent à présent mieux les délais, en ce sens qu'ils prévoient une période d'éligibilité des dépenses couvertes et un délai de remise du dossier justificatif final. Si ces délais ne sont pas respectés, le bénéficiaire perd alors son droit à la subvention ou du moins à la partie non justifiée.

Au terme de son suivi au 30 juin 2024, la Cour des comptes souligne qu'une majorité de ses précédentes recommandations de 2022 sont rencontrées et d'autres, en cours de mise en œuvre au moment du rapport, sont à présent rencontrées. Je salue à nouveau le travail de fond réalisé par l'AWaP.

Concernant les axes thématiques « Communication, valorisation et monitoring », ce sont des points d'attention importants dans cet audit. Ils sont aussi des axes prioritaires d'action pour cette législature. Les équipes de l'AWaP sont conscientes de ces importants enjeux et travaillent au jour le jour sur ces projets.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre exposé très complet.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Je souhaite avoir votre avis sur l'organisation des travaux.

Souhaitez-vous poser vos questions bloc par bloc – à savoir CGT, AWaP et audits thématiques – ou y allons-nous tout de go ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je préfère bloc par bloc, c'est plus clair, si cela convient à tout le monde.

Mme la Présidente. – D'accord pour le bloc par bloc.

Nous allons commencer par le bloc CGT.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je voudrais remercier, au nom du groupe socialiste, Mme la Ministre pour l'exercice qu'elle vient de réaliser.

J'aurai juste une petite question. Certains d'entre nous vous avaient déjà interrogée sur le futur des lacs de l'Eau d'Heure. Le travail afin d'assurer la valorisation du site des lacs de l'Eau d'Heure est-il en cours ? Quand les résultats pourront-ils être disponibles, sachant que cette recommandation a été formulée à de nombreuses reprises dans les précédents rapports de la Cour, chargée de l'évaluation du site, afin d'en connaître sa valorisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, d'abord, des considérations un peu générales. Beaucoup de chemin a déjà été parcouru en Wallonie et elle vient de très loin. On sait que le ministre-président et la ministre du Tourisme de la précédente législature avaient déjà mené, depuis plusieurs années, un travail budgétaire et de mise en place de bases solides et sérieuses pour poursuivre l'objectif d'optimisation continue de la gestion financière et budgétaire de la Région wallonne, notamment en matière de tourisme.

Notre groupe est rassuré de savoir que vous vous inscrivez dans cette continuité et cette dynamique. La réalisation des recommandations permettra à la Région wallonne de présenter des comptes plus transparents, ce

qui sera apprécié par les agences de notation. Les efforts que l'on fait en tourisme y contribueront aussi. Nous sommes à un cran du niveau B et il ne faudrait pas que l'on y glisse davantage.

Concernant les deux réserves sur les comptes généraux 2023 du CGT, une des deux réserves concerne les lacs de l'Eau d'Heure, notamment la sous-évaluation du site. Je sais depuis votre entrée en fonction que vous avez une attention particulière sur le site des lacs de l'Eau d'Heure et, de manière générale, sur l'efficience dans vos matières, et donc relativement à ce site aussi.

Avez-vous déjà défini des axes quant à l'assainissement budgétaire de ce site afin de structurer ce bien ou de le développer davantage ? Ce sera ma première question par rapport à la réserve sur l'axe CGT.

La Cour des comptes recommande également au CGT de poursuivre les travaux de réévaluation et de capitalisation de l'ensemble de ses propriétés et de leur valeur sur le marché. Où en est cette évaluation ? Quelles sont les mesures prises pour accélérer le processus pour valoriser l'ensemble des propriétés à leur juste valeur ?

Plus globalement, Madame la Ministre, le tourisme est un moteur de l'économie régionale. L'intérêt croissant des Belges et des touristes étrangers pour le tourisme en Belgique est vraiment notable. Il est primordial de soutenir ce développement et la création de projets structurants qui généreront des retombées et des recettes, tout en garantissant la soutenabilité pour la population locale. J'étais déjà intervenue une fois à ce sujet. C'est vraiment un équilibre qui nous semble précieux.

Le travail important de simplification administrative, de mise en cohérence et de digitalisation en cours doit être poursuivi. Je sais que vous avez cela aussi à l'œil. Nous y serons attentifs et nous vous soutiendrons dans ces démarches.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, juste une question, comme mes collègues, et un grand point d'interrogation sur cet euro qui semble plus symbolique qu'une sous-évaluation du site des lacs de l'Eau d'Heure, pour lequel nous aimerions évidemment un éclaircissement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour ces différentes questions et interventions.

En ce qui concerne l'évaluation de la valeur des lacs de l'Eau d'Heure et leur valorisation au niveau du bilan du CGT, ce dernier a bien pris note de cette recommandation et met tout en œuvre pour finaliser ce point dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne en particulier la valeur du site des lacs de l'Eau d'Heure comptabilisée à 1 euro, le site n'est effectivement pas valorisé à sa valeur de marché, conformément aux règles d'évaluation du CGT. La remarque fera l'objet d'un examen et les six parcelles récupérées du SPW seront ajoutées au bail des lacs de l'Eau d'Heure et devront dès lors être enregistrées en conséquence.

De manière plus générale, par rapport aux lacs de l'Eau d'Heure, et en suivi des interventions qui ont déjà eu lieu dans cette Commission, je suis toujours en attente d'informations de la part de l'ASBL « Les Lacs de l'Eau d'Heure ». J'en ai reçu certaines, mais pas encore la totalité qui me permettra de finaliser l'analyse. Le point est toujours à l'analyse de mon cabinet. Sachez cependant toutes et tous que je suis attentive au suivi de ce dossier.

Le dernier point concerne le poids du secteur touristique, par rapport à l'économie wallonne de manière générale. Il est bien entendu dans mes intentions de continuer à soutenir des projets structurants. On est tous conscients du poids du secteur touristique par rapport à l'économie. On sait que ce sont des emplois non délocalisables.

Ainsi, les chantiers, que ce soit en matière de simplification administrative ou de digitalisation, doivent rester au cœur de notre action et nous continuerons d'y veiller. Je compte également sur votre attention à cet effet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je ne doute pas du fait que vous êtes attentive au suivi du dossier. J'ai envie de dire que cela me rassure. C'est un dossier éminemment important, et Mme la Présidente est aussi assez proche géographiquement du site des lacs de l'Eau d'Heure. On reviendra vers vous et l'on restera également très attentifs à ce joyau de notre Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses, effectivement bien détaillées. Je ne doute pas que vous continuerez avec efficacité et efficience pour la poursuite de ce travail sur le tourisme et le patrimoine. Nous y serons également attentifs, et par ailleurs soutenants.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, je ne doute pas un instant du bon suivi de ce dossier de votre part et de la part de votre cabinet.

Mme la Présidente. – Je propose que nous passions au bloc AWaP, si vous êtes d'accord.

La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, le patrimoine en Wallonie est riche et varié, et nous relie à notre histoire. Préserver le patrimoine tout en répondant aux défis de la société actuelle est une priorité pour notre groupe. Cela passe notamment par une amélioration de l'efficacité des structures et une rationalisation des ressources.

Pourriez-vous donner quelques précisions sur les priorités de l'AWaP pour cette année 2025 ? Comment y intégrez-vous les objectifs de développement durable ? Quels sont les objectifs en termes d'efficience, mais aussi en termes d'emploi et de formation, notamment en ce qui concerne les métiers du patrimoine en pénurie ? Enfin, quelles priorités avez-vous identifiées afin d'augmenter l'accessibilité des ressources patrimoniales de l'AWaP ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, au niveau des priorités, ce sont bien évidemment les priorités reprises au niveau de la présentation des travaux budgétaires pour l'AWaP en 2025.

Je vous rejoins par rapport aux objectifs au niveau du développement durable. C'est en effet un enjeu essentiel sur lequel on va travailler avec l'AWaP pour amener des réponses les plus adéquates possibles aux différents porteurs de projet, qui sont bien entendu sensibilisés et sensibles à cette thématique. C'est un enjeu important sur lequel on doit se pencher.

En ce qui concerne les métiers du patrimoine en pénurie, vous savez que des actions sont déjà proposées par l'AWaP à cet effet. Là aussi, on doit rester attentifs, être soutenants et amener les réponses les plus adéquates possibles.

Enfin, pouvez-vous me rappeler votre dernier point ?

M. Grégory Chintinne (MR). – Les priorités que vous avez identifiées afin d'augmenter l'accessibilité des ressources patrimoniales de l'AWaP.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Si j'ai bien compris votre question, parce que je ne suis toujours pas sûre de l'avoir bien comprise, je souhaite renforcer les synergies entre le tourisme et le patrimoine pour davantage mettre en avant tous les atouts patrimoniaux que compte la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie pour vos réponses. Renforcer le tourisme et le patrimoine est une chose sur laquelle on peut vous suivre et nous serons soutenants, comme le disait ma brillante collègue.

Mme la Présidente. – Je propose que nous passions au bloc suivant relatif aux audits thématiques.

La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour la qualité de votre exposé. Néanmoins, j'ai quelques questions concernant l'archéologie en Région wallonne.

J'ai une question d'abord sur les casemates, qui me sont chères puisqu'elles se situent à Mons. Notre groupe était intervenu sous la précédente législature et également en début de celle-ci, soit par l'entremise de notre excellente députée, Mme Kapompole, qui était vraiment au fait sur le sujet. J'ai eu l'occasion de vous interroger également, au début de cette législature, sur les fameuses casemates et leur devenir.

Afin de connaître le sort des biens entreposés dans les casemates de Mons, Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer qu'en octobre 2024, les biens entreposés dans les casemates y étaient toujours bien stockés ? Depuis la vente des casemates, l'AWaP loue l'espace dans l'attente d'une décision concernant le sort des dépôts, et les bureaux de l'agence devaient même également être relocalisés. Le dépôt archéologique et les bureaux montois sont-ils visés par les recommandations de la Cour ? En octobre, plusieurs pistes existaient concernant l'avenir des bureaux montois dans l'attente d'une décision du SPW Support concernant le pilotage du déménagement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le dépôt archéologique restera-t-il dans les casemates ? Si oui, les lieux sont-ils adaptés à la conservation ?

J'avais une seconde question. Il y a une sous-question concernant Suarlée, mais vous avez répondu à celle-ci et j'éviterai d'être redondant.

Madame la Ministre, votre Gouvernement a décidé de limiter les remplacements lors des départs à la retraite des agents. Vous avez parlé des agents et du nombre d'agents que comportait l'AWaP. Je vous parle du départ des agents du service public. L'agence et le Gouvernement entendent-ils répondre à la recommandation formulée par la Cour qui, avant la décision prise par le nouveau Gouvernement de ne plus remplacer certains agents retraités, craignait déjà qu'une perte de savoir et de connaissance ne survienne au sein des services d'archéologie de l'AWaP et pointait des

soucis de transition ? Vous avez en partie répondu à cette question, mais j'aimerais vous entendre plus précisément sur le sujet.

De manière plus générale, lors de l'examen du budget, vous annonciez votre volonté de « revoir les métiers de l'archéologie en Wallonie avec le lancement d'une analyse en profondeur des métiers de l'archéologie ». Vous affirmez que le modèle développé en Wallonie est à la croisée des chemins, le personnel est vieillissant, la gestion des postfouilles, la valorisation des opérations, la gestion des artefacts et des lieux de stockage. Vous avez parlé de 35 lieux de stockage existants que vous souhaitez ramener au nombre de cinq, soit un par province. Cela peut être une bonne chose. Il convient néanmoins de se poser les bonnes questions pour choisir l'orientation correspondant à nos moyens et à nos objectifs.

Enfin, cette « refonte de l'archéologie », comme vous le dites, commence par une coupe de -1,3 million d'euros opérée par le Gouvernement dans les budgets de fonctionnement de l'archéologie et de -500 000 euros dans les budgets de fonctionnement des fouilles archéologiques, alors que la Cour pointe des difficultés au sein des services d'archéologie et que des moyens complémentaires seraient sans doute nécessaires afin de résorber certains retards dans les services postfouilles ou pour assurer le suivi des dossiers. Allez-vous plaider pour un renforcement des budgets lors de l'ajustement ? L'analyse évoquée a-t-elle été initiée ? Quels sont les acteurs associés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je tiens à remercier Mme la Ministre pour son exposé. Au final, vous avez présenté à la fois des choses déjà réalisées – on peut saluer le travail de la ministre De Bue qui avait entamé certains chantiers –, mais vous avez aussi précisé pour différents points des avancées réalisées ou des étapes validées ici en fin d'année. Forcément, cela ne peut pas être entièrement lu dans ce rapport, qui date un peu.

Par rapport précisément aussi à la question de l'archéologie, je serai attentif à la réponse que l'on pourra obtenir par rapport aux casemates de Mons. Je souhaiterais simplement savoir quels sont les chantiers sur lesquels vous souhaitez travailler. Dans ce rapport, on voit que des améliorations sont encore attendues, comme la nécessité d'optimiser les processus rédactionnels, éditoriaux et de publication des travaux archéologiques afin d'en réduire les délais. Lors de la présentation du budget, nous avons constaté une modification des crédits alloués à l'archéologie. Vous avez également annoncé, comme le disait mon collègue, le lancement d'une analyse approfondie sur les métiers de l'archéologie. Pouvez-vous nous préciser comment vous comptez répondre aux recommandations de la Cour concernant ce domaine ? Quels sont vos objectifs pour les missions d'archéologie au sein de l'AWaP et, plus particulièrement, pour les métiers du patrimoine ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je vous remercie tous les deux pour vos interventions respectives.

Pour les casemates de Mons, je n'ai pas d'informations complémentaires par rapport à celles que je vous avais apportées dans la réponse que je vous avais adressée à l'automne dernier. Je vais m'en enquérir auprès de l'AWaP pour voir si la situation a évolué et, le cas échéant, vous apporter les informations complémentaires.

En ce qui concerne la réduction des budgets, ce que je vous avais également indiqué lors des travaux budgétaires, c'est que nous avions adapté les crédits aux besoins et à la consommation effective des budgets de l'AWaP au niveau de l'archéologie en 2024. Nous y sommes bien entendu attentifs et cette réduction collait finalement aux réels besoins de l'archéologie.

En ce qui concerne un point de ressources humaines par rapport à l'archéologie de manière générale, vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible aujourd'hui d'entrer dans une analyse affinée, mais je reste bien entendu à disposition pour répondre à toute question plus complète et détaillée sur ce point.

Au même titre que par rapport aux métiers de l'archéologie, effectivement, lors des travaux budgétaires, j'avais mis en avant la volonté d'avancer en ce sens. Vous comprendrez bien que, depuis décembre dernier, il ne m'a pas été possible d'aller plus loin dans la dynamique. Là aussi, je suis disposée à vous tenir informés de toutes les avancées qui auront lieu en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Vous avez pu remarquer que les soucis de mon collègue Soupart étaient quasi identiques aux miens, surtout concernant notre chère ville de Mons, puisque nous sommes voisins. Je ne manquerai pas de revenir vers vous concernant le devenir et l'avenir des casemates à Mons.

Concernant les crédits, je peux comprendre que ceux-ci ont été adaptés, néanmoins cela va à l'encontre de ce que la Cour des comptes dit, puisqu'elle insiste pour octroyer plus de besoins à l'AWaP.

Je reviendrai également vers vous dans le courant des prochains mois, avec des questions pour connaître un peu plus l'évolution de cette situation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – On n'a pas forcément toutes les réponses, mais je comprends en effet que, entre le budget et maintenant, c'est une occasion de rappeler quels sont nos points d'attention ici, dans cette Commission. Effectivement, par rapport aux métiers de l'archéologie, je pense vraiment qu'un chouette travail peut être mené à ce sujet.

Concernant l'adaptation des crédits, vous l'avez indiqué, le but est que les crédits ont été alignés par rapport aux besoins effectifs de l'AWaP. Au niveau du groupe MR, on ne pense pas que c'est toujours avec plus d'argent que l'on arrivera à résoudre certains problèmes. Il y a peut-être des problèmes qui peuvent être résolus d'autre manière que simplement en injectant des fonds supplémentaires. Là-dessus, nous ne pouvons qu'être d'accord avec votre ligne de conduite. Je vous remercie.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Examen de l'arriéré
(Suite)

Mme la Présidente. – Dans l'arriéré de la Commission se trouvent des rapports de la Cour des comptes sur lesquels un échange a eu lieu aujourd'hui, à savoir un rapport de la Cour des comptes relatif à la certification et au contrôle du compte annuel 2023 concernant l'AWaP ainsi que le rapport de la Cour des comptes relatif à la certification et au contrôle du compte général 2023 concernant le CGT.

Je propose à la Commission de retirer ces points de l'arriéré. Tout le monde est-il d'accord ?

(Assentiment)

(Mme Bluge, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique positif en Wallonie pendant les vacances d'hiver »

Question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan très positif des vacances d'hiver de la saison 2024-2025 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Soupart, sur « le bilan touristique positif en Wallonie pendant les vacances d'hiver » ;
- Mme Desalle, sur « le bilan très positif des vacances d'hiver de la saison 2024-2025 ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, au retour de chacune des vacances, c'est un peu la tradition, dans cette Commission, de discuter des bilans touristiques des vacances précédentes.

Ici, c'est une bonne nouvelle, puisque le bilan touristique des vacances d'hiver est très positif. La fréquentation a augmenté, aussi bien au niveau des séjours que des activités. Cette hausse concerne aussi bien les touristes francophones et néerlandophones que ceux venant de l'étranger. Certains gîtes et hôtels ont d'ailleurs vu leur fréquentation augmenter de 20 à 40 %.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette augmentation de la fréquence touristique wallonne pendant les vacances d'hiver ? Des actions spécifiques ont-elles été menées pour attirer des touristes frontaliers ? Comment prévoyez-vous de maintenir cette dynamique à l'avenir ?

De plus, la commémoration du 80e anniversaire de la bataille des Ardennes a attiré de nombreux visiteurs pendant le Nuts Weekend. Des initiatives sont-elles prévues pour capitaliser sur cet engouement et développer davantage l'aspect historique du tourisme en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous vous êtes réjouie, dimanche dernier dans la presse, de pouvoir dresser un premier bilan très positif de ces vacances d'hiver. En effet, les premières

tendances de fréquentation touristique affichent une hausse notable, tant pour les séjours en Wallonie que pour les activités proposées, du nombre de visiteurs francophones, néerlandophones, mais aussi étrangers. On note aussi les très beaux succès des différents marchés de Noël ou des chiffres de vente pour les attractions et les musées, mais aussi, en préambule de ces vacances d'hiver, l'engouement du public pour le 80e anniversaire de la bataille des Ardennes.

Comme vous le soulignez, tout cela est extrêmement réjouissant et encourageant. Les taux de remplissage affichent, selon vous, des niveaux frôlant les records, témoignant d'une dynamique positive et d'un regain d'attractivité.

Madame la Ministre, quels éléments permettent d'expliquer ce succès important ? Comment capitaliser sur les éléments clés favorables afin de fidéliser le visiteur dans le futur ?

Enfin, la plateforme VisitWallonia ne représente qu'une part parfois restreinte pour les ventes de tickets d'entrée. Je pense notamment aux musées ou au secteur de l'hébergement. Assiste-t-on aussi à une augmentation de l'utilisation de l'outil ? Quelle analyse peut-on en porter ? Comment faire évoluer l'outil pour une plus large utilisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame et Monsieur les Députés, le bilan touristique des vacances d'hiver est un premier aperçu des tendances récoltées chez certains partenaires avant la fin des vacances. L'Observatoire wallon du tourisme fournira en effet des chiffres plus pointus sur ces données dans les prochaines semaines. Nous ne pouvons toutefois que nous réjouir de ces premières tendances très positives de la fréquentation durant cette dernière période de congés.

Les actions de marketing et communication de VisitWallonia portent leurs fruits. La tactique de VisitWallonia prévoit, avant chaque période de congés, de mettre en avant certains produits touristiques liés notamment aux conditions météorologiques. Ces campagnes de communication permettent de promouvoir les activités en fonction des publics cibles pour ce qui est des marchés frontaliers, mais c'est également valable pour le marché intérieur. Diverses campagnes ont eu lieu en fin d'année afin de promouvoir l'offre touristique : les illuminations, les activités spéciales « Noël » des parcs d'attractions, les villes et villages de charme, ainsi que les marchés de Noël.

Ces campagnes ont été menées sur les réseaux sociaux, en partenariat avec des TO ou avec des partenaires médias, mais également en exploitant les canaux propres de VisitWallonia : le site internet, les réseaux sociaux, les newsletters. Cela garantit une visibilité importante et participe à la pérennisation d'une audience avec un niveau d'interaction important.

Fait anecdotique – pardon – mais à noter : le *Washington Post* a mentionné le marché de Noël de Liège comme l'un des marchés à visiter lors d'un voyage en Europe. Ce n'est pas anodin et cela mérite en effet d'être souligné, preuve s'il en est que la dynamique des opérateurs touristiques est bien présente, avec des marchés de Noël de plus en plus réputés, des attractions et des musées ouverts pendant la période des fêtes et des illuminations exceptionnelles.

L'apparition de la neige lors du dernier week-end des vacances a aussi boosté les promenades et les sports de glisse. Cette dynamique conjointe avec une promotion efficace et désaisonnalisée explique une augmentation quasi systématique des fréquentations hivernales.

En ce qui concerne la pérennisation de cette dynamique, les bureaux à l'étranger de VisitWallonia ont d'ores et déjà mis en place une série de voyages de presse et/ou avec des TO, ainsi que des actions de promotion de type journalistique ou B2B en Belgique, au niveau national, en France, sur le Grand Est, en Allemagne, dans les länder frontaliers, aux Pays-Bas ainsi qu'au Royaume-Uni. VisitWallonia maintiendra une promotion digitale en 2025 des activités de fin d'année en exploitant au maximum les résultats des campagnes 2024.

En ce qui concerne le tourisme de mémoire, VisitWallonia relaye, tout au long de l'année, les activités prévues telles que les commémorations des guerres mondiales, mais également celles liées à la bataille des Ardennes et à l'épopée napoléonienne. Par ailleurs, 2025 est l'année des 210 ans de la bataille de Waterloo ; nous aurons l'occasion d'y revenir.

Au niveau de l'Outil régional de commercialisation – l'ORC –, proposé par VisitWallonia aux opérateurs touristiques, il faut tout d'abord rappeler que le but est que ces derniers puissent vendre en direct au départ de leur propre site et ainsi reprendre leur indépendance commerciale, notamment par rapport aux grandes plateformes commerciales internationales.

Le 3 janvier 2025, l'ORC comptait 825 adhérents, dont 763 pleinement formés et opérationnels ; 151 d'entre eux étant issus du secteur des activités, des attractions ou des musées.

Sur l'année 2024, le nombre d'adhérents à l'outil a progressé de plus de 16 %. L'ORC a un taux de pénétration dans le secteur de 25 %. En cinq ans, depuis 2020, l'ORC a enregistré 1,3 million de réservations pour un total de 82 millions d'euros et 86 % des réservations sont enregistrées dans des activités, tandis que 57 % des recettes sont enregistrées

dans les hébergements, avec un panier moyen qui s'élevait fin décembre 2024 à 375 euros.

Pour des raisons de confidentialité et de respect du RGPD, VisitWallonia ne dispose pas de statistiques par prestataire, par partenaire, ni de détails sur le profil des clients. VisitWallonia continuera en 2025 son travail de prospection du secteur et d'amélioration des fonctionnalités de l'Outil régional de commercialisation afin d'augmenter encore son nombre d'adhérents.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie et l'on sera aussi attentifs aux chiffres plus pointus qui arriveront dans les semaines à venir.

Je crois que l'on peut tirer des leçons du chouette bilan de cette année. On ne pourra pas générer de la neige chaque année quand on le souhaite, mais il faut reconnaître que cela impacte une partie du tourisme.

Sur la partie concernant le marché de Noël de Liège qui a été pointé par le *Washington Post*, je n'ose pas m'aventurer parce que je pense que de nombreuses villes wallonnes – notamment la mienne – risquent d'être jalouses de ne pas avoir été citées comme un marché de Noël à visiter. Cependant, ce bilan est très positif et j'espère que l'on pourra en tirer toutes les leçons pour l'année prochaine, même si l'on ne dispose pas de l'entièreté des données à cause du RGPD. Il sera certainement intéressant d'exploiter ce filon, pour le public belge ou celui de nos pays voisins.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse très complets.

En effet, l'enjeu de la digitalisation est prioritaire et le restera en 2025. Je vous rejoins à l'occasion de votre déclaration dans la presse ce matin : prioriser le rapprochement du tourisme et du patrimoine afin de favoriser de nouvelles offres touristiques est essentiel, car le tourisme dans toute sa diversité est le moteur de l'économie régionale, voire locale.

Nous pouvons être fiers de la mise en lumière que VisitWallonia apporte sur nos pépites touristiques et de mémoire.

(Mme Desalle, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme fluvial en province de Hainaut »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme fluvial en province de Hainaut ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, la question porte effectivement sur le développement du tourisme fluvial, mais pas que dans le Hainaut. En faisant quelques recherches, je trouvais qu'il n'y avait pas forcément énormément d'informations sur le sujet par rapport à la Wallonie alors qu'en France, l'organisme « Voies navigables de France » a mis en place un modèle de tourisme fluvial ambitieux. Celui-ci comprend des croisières, des balades en bateau et des séjours plus longs, permettant de découvrir les territoires au fil de l'eau. Ce modèle a plusieurs objectifs : valoriser les régions traversées, soutenir l'économie locale et offrir aux visiteurs une expérience authentique en lien avec le patrimoine naturel et culturel des lieux. Par exemple, il est possible de naviguer sur les canaux de la Loire pour découvrir les vignobles de la région.

En Wallonie, plus particulièrement dans le Hainaut, les voies navigables offrent également un fort potentiel pour le développement du tourisme fluvial. En effet, nos canaux et rivières pourraient jouer un rôle clé pour attirer les visiteurs et dynamiser l'économie locale. Dans ce contexte, pourriez-vous nous indiquer quelles actions sont menées pour encourager le développement du tourisme fluvial en Wallonie ? Existe-t-il des partenariats avec des acteurs privés pour soutenir cette dynamique ? Enfin, pensez-vous qu'il serait pertinent de créer une entreprise touristique sur les voies navigables, dans le Hainaut ou en Wallonie, à l'image de ce qui se fait en France ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le potentiel touristique des activités fluviales offre des opportunités de dynamisation de l'économie de certains territoires wallons qu'il convient de valoriser. Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, un appel à projets relatif au développement des infrastructures fluviales a été lancé. Cet appel à projets, lancé en 2022, va permettre la mise en œuvre de trois projets majeurs, à savoir le futur port de plaisance

de Coronmeuse à Liège, le port de plaisance de la ville d'Ath et le développement du Grand-Large à Mons.

La finalisation de ces projets est attendue pour fin de cette année 2025. Pour rappel, la gestion des infrastructures fluviales relève de la compétence de mon collègue François Desquesnes, en charge de la Mobilité. Du fait de la nécessaire collaboration dans ce domaine, un Conseil du tourisme fluvial a été constitué depuis quelques années maintenant. Il réunit le Commissariat général au tourisme et le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures afin d'aborder les sujets relatifs au développement du tourisme fluvial.

Lors de la dernière réunion du Conseil du tourisme fluvial qui s'est déroulée en novembre dernier, un représentant de la société CroisiEurope est d'ailleurs intervenu. L'organisation de croisières fluviales, particulièrement dans la province de Hainaut, devrait être programmée dès le début de la prochaine saison touristique. Enfin, soulignons que les opérateurs wallons du tourisme fluvial sont dans la grande majorité déjà des privés autonomes dans le développement et la promotion de leurs activités. VisitWallonia ne manquera pas, bien entendu, de continuer de promouvoir toute l'offre touristique qui y est liée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – En effet, le Plan de relance et la dynamisation des différents ports de plaisance vont permettre de développer ce tourisme fluvial puisque, même s'il y a des installations directement sur les bateaux ou sur les péniches, il faut aussi, quand on s'arrête, avoir des installations de qualité, que ce soit pour le tourisme fluvial ou même quand on fait de la navigation de manière plus générale.

Je me doutais bien qu'il devait y avoir un souci ou en tout cas un besoin de connexion avec le SPW, en charge justement des infrastructures, et avec M. Desquesnes. Je me réjouis d'entendre que ce Conseil du tourisme fluvial a pu avancer là-dessus et travaillera main dans la main avec les acteurs privés sur le sujet.

Je vous remercie pour ces précisions.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les trois projets de redéploiement des pôles touristiques structurants en province de Luxembourg »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les trois projets de redéploiement des pôles touristiques structurants en province de Luxembourg ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, puisque je sais que vous êtes particulièrement attentive au déploiement du tourisme en province de Luxembourg, vous avez annoncé avec le Gouvernement, le 12 décembre dernier, l'octroi d'un subside de 5 millions d'euros pour le redéploiement des pôles touristiques structurants de la province de Luxembourg.

Ces fonds, cofinancés par les fonds FEDER, concernent trois projets spécifiques :

- l'aménagement de l'esplanade du château et de ses liaisons à Bouillon ;
- la dynamisation du noyau central du piétonnier et sa liaison au château de La Roche-en-Ardenne ;
- l'aménagement de l'îlot et l'impasse du Verly à Saint-Hubert.

Ces initiatives doivent permettre la mise en valeur du patrimoine de ces villes, de renforcer leur attractivité et de soutenir leur économie locale, notamment les commerces.

Quels sont les objectifs concrets de ces trois projets ? Quels sont les impacts attendus sur l'attractivité touristique et l'économie locale ? Quel suivi assurez-vous de la bonne exécution de ces aménagements ? Avez-vous rencontré les acteurs de terrain, notamment les autorités locales, les professionnels du tourisme et les commerçants, afin de prendre en compte leurs attentes ?

Enfin, comment ces trois projets s'inscrivent-ils dans une stratégie touristique globale pour la province de Luxembourg ? Comment contribuent-ils à renforcer ou compléter les autres initiatives en cours ou à venir ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, en province de Luxembourg, l'ASBL Réseaulux, entité infrarégionale désignée par le

Gouvernement wallon en date du 10 juin 2021 comme organisme intermédiaire, s'est vue confier la sélection des projets au sein de la mesure 15 « Développement urbain intégré » de l'objectif stratégique 5 du programme 2021-2027.

Réseaulux a établi une stratégie spécifique de développement pour la province de Luxembourg visant un aménagement urbain durable. Huit zones d'intervention dans lesquelles il est important de renforcer les activités polarisantes ont été retenues, dont les trois pôles touristiques structurants connaissant des difficultés socioéconomiques : Bouillon, La Roche-en-Ardenne et Saint-Hubert.

Le projet de Bouillon vise le renforcement de l'attractivité du pôle « Château » via la recomposition de l'esplanade qui en constitue le point d'accès unique pour tous les visiteurs, ainsi que la reconnexion du centre urbain et de son tissu commercial à cette esplanade par des liaisons qualitatives.

Pour ce qui concerne La Roche-en-Ardenne, l'axe majoritairement piéton entre l'accès au château et la place du marché peine à se développer. Le projet consiste en la mise en œuvre de trois actions clés :

- le développement d'un dispositif de visite du château et de la ville en réalité augmentée ;
- la mise en valeur du piétonnier et de l'accès au château par des éléments de scénographie urbaine ;
- l'implantation d'un centre d'interprétation de l'histoire de la ville et de son château au cœur du piétonnier.

Quant au projet de Saint-Hubert, il vise à valoriser un intérieur d'îlot en plein cœur de ville, contigu à la maison du tourisme, permettant toutefois de développer un espace vert, un pôle multimodal et d'offrir des connexions vers le centre-ville.

Les différentes facettes de la mobilité sont traitées avec, d'un côté, un parking qui se connecte aux travaux de rénovation et, de l'autre côté, un volet mobilité douce, piétons et vélos grâce à une connexion à la voie lente.

Tous ces aménagements auront indéniablement un impact positif sur l'attractivité et la fréquentation touristique et, par conséquent, un impact sur l'économie locale.

Le bon déroulement de ces projets cofinancés par l'Europe est suivi de près par les administrations fonctionnelles au travers des rapports d'activité établis par le bénéficiaire, des comités d'accompagnement réguliers, des contrôles des dépenses et des chantiers en lien avec la fiche-projet déposée, ainsi que des contrôles de fonctionnalité en clôture de projet.

Les partenariats, les synergies font la force de ce portefeuille de projets, ceux découlant de la stratégie de Réseaulux ayant conduit à la constitution de ce portefeuille réunissant l'ensemble des trois pôles et ceux découlant de la construction de chaque projet à l'échelle locale, en étroite collaboration avec les acteurs locaux tels que les administrations publiques, les associations locales en matières culturelles, les ADL, les commerçants, les acteurs de la mobilité, les maisons du tourisme, mais aussi les riverains.

Ces projets ont évidemment été élaborés en parfaite concertation avec les autorités régionales concertées, que ce soit l'urbanisme, le patrimoine ou encore la mobilité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je remercie Mme la Ministre d'avoir pu détailler les différents projets. C'est assez enthousiasmant de voir le travail mené par Réseaulux, d'avoir vraiment travaillé en partenariat et en synergie avec tous les acteurs locaux et de pouvoir ainsi concentrer, via une programmation pluriannuelle, les moyens sur des projets structurants à l'échelle de la province de Luxembourg. Je trouve que c'est vraiment un chouette projet et je comprends pourquoi le Gouvernement wallon l'a soutenu.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du canal historique du Centre et ses ascenseurs hydrauliques »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation du canal historique du Centre et ses ascenseurs hydrauliques ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, c'est tout le problème d'avoir des vacances : on finit par zapper et tomber sur des reportages de la RTBF extrêmement intéressants sur la valorisation du canal du Centre. Cela m'a permis d'apprendre pas mal de choses, et je me disais que c'était un chouette site, que je connais puisque, en tant que Montois, on va à vélo jusqu'aux ascenseurs de Strépy, on passe juste à côté.

Il est assez intéressant de savoir que le site des ascenseurs hydrauliques du canal du Centre est un précieux témoignage de notre patrimoine industriel du XIX^{e} siècle. Il a été classé par l'UNESCO, qui a souligné l'ingéniosité technique des ascenseurs, mais également l'importance de l'histoire industrielle du XIX^{e} siècle.

Par ailleurs, aujourd'hui, le site est un véritable atout touristique. Diverses activités y sont proposées pour permettre aux visiteurs de découvrir l'histoire de ce lieu. Ainsi, il est possible de visiter les ascenseurs, de se promener en bateau sur le canal et de visiter le centre d'interprétation relatant l'histoire de l'immigration italienne. Des espaces de détente sont également prévus, notamment un restaurant avec une terrasse.

En tant que patrimoine mondial, ce site bénéficie d'une visibilité internationale. Il représente une opportunité de valoriser le patrimoine industriel tout en contribuant à l'attractivité touristique de la Région.

Madame la Ministre, dans ce contexte, quelles sont les initiatives menées par la Région wallonne pour garantir l'entretien du site et de ses ascenseurs afin d'en assurer leur valorisation ? On en a discuté un peu tout à l'heure, avec le nécessaire travail en collaboration avec le SPW.

Avez-vous établi un suivi particulier pour évaluer l'impact économique et touristique de ce site, notamment sur les communes environnantes ?

Enfin, quels efforts sont déployés pour sensibiliser le public à l'importance historique et culturelle des sites classés en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, « les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site, La Louvière et Le Rœulx », tels que dénommés à l'UNESCO, constituent un fleuron du passé industriel wallon et témoignent de la prouesse développée par l'ingénieur Edwin Clark et mise en œuvre par la société Cockerill pour acheminer le produit des industries minières du Hainaut entre les bassins de l'Escaut et de la Meuse.

L'ensemble du site est propriété régionale et, à cet effet, est géré techniquement par le SPW Mobilité et Infrastructures, plus particulièrement par le Département des voies hydrauliques de Mons et de Tournai. Le SPW Mobilité et Infrastructures réalise chaque année les travaux de maintenance de l'importante machinerie et de la mécanique des ascenseurs hydrauliques et des ponts mobiles. Si vous souhaitez plus de détails techniques, je me permets de vous renvoyer vers mon collègue en charge des Infrastructures.

Une partie du budget du fonctionnement du SPW Mobilité et Infrastructures sert à financer les travaux d'entretien en veillant à préserver l'authenticité et l'intégrité des sites, comme l'impose tout classement UNESCO. Une valeur importante à souligner est celle de la transmission des savoirs en matière d'entretien du site, puisque les matériaux et surtout les techniques utilisées sont toujours les mêmes que celles du début du siècle dernier, ce qui confère au site classé un ancrage patrimonial exceptionnel, mais aussi des coûts importants.

En ce qui concerne la valorisation et l'animation touristique du canal et de ses ascenseurs, celle-ci est déléguée à un opérateur externe via marché public. C'est aujourd'hui la Province de Hainaut – via l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » – qui assure la promotion du site. L'ASBL collabore avec les autres organismes touristiques, notamment VisitWallonia, avec qui elle participe notamment à de nombreuses actions de promotion au travers de communications *offline* ou *online*, la présence à des foires ou des salons. Toutes ces actions participent à attirer de nombreux touristes. Ainsi, d'avril à octobre, près de 15 000 touristes et plaisanciers ont profité en 2024 du canal historique à bord de bateaux, notamment électriques, alliant flânerie au fil de l'eau et découverte patrimoniale.

À ce stade, je ne dispose pas d'informations précises quant aux retombées économiques relatives à l'activité touristique sur le canal pour les deux communes qui couvrent le bien, à savoir La Louvière et Le Rœulx. Cette valorisation des biens classés est importante et vous savez que j'y tiens.

Dès lors, de nombreuses initiatives existent, mais sont à renforcer. Tant à l'AWaP qu'au sein de VisitWallonia, les deux instances ont inscrit dans leur plan d'action d'augmenter encore leurs synergies pour la promotion vers le grand public, et vont travailler à des plans d'action croisés renforcés.

Dès lors, en plus des actions actuelles comme les carnets « jeunesse » et les Journées du patrimoine pour l'AWaP, par exemple, ou les actions classiques avec la presse internationale, la route UNESCO à vélo et d'autres initiatives de communication de VisitWallonia, d'autres actions verront le jour, je l'espère vivement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour toutes les précisions.

En effet, je pense que cela peut être vraiment intéressant de travailler à des collaborations entre l'AWaP et VisitWallonia pour mettre en valeur les différents patrimoines inscrits à l'UNESCO sur notre territoire.

Question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la plus-value touristique du projet « Chemin de l'Eau d'Heure » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la plus-value touristique du projet « Chemin de l'Eau d'Heure » ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, on revient dans une belle province, celle de Namur, on repartira aussi vers celle de Hainaut, puisque c'est vraiment un projet qui touche ces deux provinces.

Le Chemin de l'Eau d'Heure est un projet de liaison en mobilité, une plus-value touristique entre la source de l'Eau d'Heure jusqu'à son embouchure à Charleroi. Le tracé est principalement pédestre et suit le plus possible le bord du cours d'eau. Le projet est doublé d'une signalétique d'orientation et de valorisation sur les milieux traversés. Le projet permet de valoriser le territoire de Charleroi Métropole en reliant le territoire agricole boisé du sud aux paysages urbains et industriels du nord. Le Chemin de l'Eau d'Heure est une concrétisation forte de la stratégie touristique de Charleroi Métropole, mettant en évidence la trame bleue, la trame verte et la trame noire.

Cette stratégie s'appuie sur une des plus-values de ce territoire, à savoir l'itinérance, tout en renforçant la mobilité douce à destination des habitants. Le projet permet également de susciter l'intérêt et le respect pour la rivière, son milieu et pour les territoires traversés.

Le Chemin de l'Eau d'Heure est structurant à plusieurs égards et renforce à la fois les aspects de mobilité en reliant les villages vers les gares et les projets touristiques, dont ceux autour des lacs de l'Eau d'Heure.

Identifiez-vous toute la plus-value touristique du projet ? Dans ce contexte, Madame la Ministre, comment le soutenez-vous ? Quels contacts réalisez-vous avec le ministre de la Mobilité pour le concrétiser ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez dans votre question, le projet « Chemin de l'Eau d'Heure » reliera deux pôles d'attractivité majeurs, à savoir les lacs de l'Eau d'Heure, d'une part, et la ville de Charleroi, d'autre part.

Ce chemin contribuera, par le biais d'un récit, à la découverte et à la valorisation de l'ensemble du territoire au départ du sud de Charleroi Métropole. Il présente de nombreuses plus-values touristiques. On peut citer, entre autres, la création d'un produit d'itinérance touristique de qualité, le renforcement du positionnement et de la visibilité de Charleroi Métropole en tant que destination touristique à part entière, le renforcement de la visibilité, du positionnement et de l'accessibilité du domaine des lacs de l'Eau d'Heure, mais aussi l'accroissement de retombées économiques pour les opérateurs touristiques, que ce soit au niveau des hébergements, des attractions ou encore de l'HORECA.

Dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, les Communes de Froidchapelle, de Ham-sur-Heure–Nalinnes et de Montigny-le-Tilleul bénéficieront de subventions cofinancées par l'Europe et le Commissariat général au tourisme. Au total, ces trois Communes bénéficient de subventions pour un montant total de 1,233 million d'euros.

Le Commissariat général au tourisme participe activement au suivi de la mise en œuvre de ce projet via un comité d'accompagnement. Dans ce cadre, des collaborations seront établies avec les différentes administrations wallonnes, telles que le Département de la mobilité ou de l'environnement, afin de permettre une mise en œuvre optimale du projet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, mais au niveau de Montigny-le-Tilleul, Ham-sur-Heure–Nalinnes et Froidchapelle, je connaissais la réponse. Le souci se situe plutôt au niveau des Communes namuroises que sont Walcourt et Cerfontaine. J'ai un peu anticipé la chose, et une question a été déposée à votre collègue en commission demain.

Question orale de M. Blondel à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la démolition prévue de la filature Allard-Minne à Braine-l'Alleud »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Blondel à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la démolition prévue de la filature Allard-Minne à Braine-l'Alleud ».

La parole est à M. Blondel pour poser sa question.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Madame la Ministre, je souhaite, comme cela a été dit, attirer votre attention sur le projet de démolition de l'ancienne filature Allard-Minne à Braine-l'Alleud, en Brabant wallon, qui est l'un des fleurons du patrimoine industriel de la commune de Braine-l'Alleud.

En 2020, une pétition qui rassemblait près de 1 000 signatures a été adressée au Gouvernement wallon pour demander l'inscription en urgence de la filature sur la liste de sauvegarde. Cette demande faisait suite au projet d'une voirie multimodale, qui menaçait le site de démolition. Malgré une mobilisation citoyenne très importante et des demandes formulées par la Commission royale des monuments, sites et fouilles, la demande à l'époque n'avait pas été suivie.

Aujourd'hui, un nouveau permis de démolition est introduit par le CHIREC qui, de nouveau, suscite l'inquiétude des habitantes et des habitants et des associations de protection du patrimoine qui réclament, comme à l'époque, l'inscription urgente du site sur la liste de sauvegarde. Cette inscription permettrait aussi de bénéficier d'une protection temporaire et laisserait un délai de réflexion aux spécialistes pour proposer des alternatives de conservation partielle du site – c'est important aussi –, sans toutefois freiner les projets du CHIREC.

Des alternatives en ce sens ont été proposées lors de l'enquête publique clôturée en octobre 2024 pour permettre de préserver certains éléments telles les façades, qui pourraient être intégrées au projet hospitalier.

Face à cette situation, envisagez-vous de reconsidérer l'inscription de la filature Allard-Minne sur la liste de sauvegarde pour permettre de trouver des alternatives respectueuses de ce site historique ? Est-il possible d'envisager des solutions qui permettraient la préservation de certains éléments de la filature tout en répondant aux besoins d'extension du CHIREC, qui ne sont nullement niés ? C'est bien dans la combinaison de ces deux contraintes, de ces deux volontés que s'inscrit cette deuxième question.

Un processus de concertation impliquant les habitantes et les habitants, les associations de protection du patrimoine et le centre hospitalier du CHIREC est-il envisagé ?

Je vous remercie pour votre attention au Brabant wallon et à Braine-l'Alleud en particulier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, permettez-moi tout d'abord de vous préciser à nouveau quelques points concernant ce site.

En 2020, c'était la partie ouest du complexe repris avec pastille à l'inventaire régional du patrimoine qui était menacée par la construction d'une voirie communale de liaison multimodale. Dans ce contexte, la Commission royale des monuments, sites et fouilles, l'ASBL ARESNO-Patrimoine et la responsable d'une pétition citoyenne avaient en effet introduit une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde et une fiche patrimoniale avait été rédigée par l'AWaP.

En raison de la valeur patrimoniale du bien, l'AWaP avait émis un avis favorable à l'ouverture de la procédure en vue du classement du bien dans le cadre de la DPR de la législature précédente, qui proposait de mener rapidement à bien l'inventaire du patrimoine en danger, notamment le patrimoine industriel. Entre-temps, le tracé de la voirie a été modifié au bénéfice du bien et la procédure n'avait pas été poursuivie.

Aujourd'hui, c'est un autre projet qui est en cours en vue de la construction d'un parking provisoire et de la création d'une nouvelle voirie communale de liaison multimodale. Il est à noter que cette zone projetée pour le parking provisoire devrait à terme être occupée par l'extension de l'hôpital CHIREC, actuellement implanté à front de la rue Wayez, extension prévue en deux phases, mais pour lesquelles aucune demande de permis n'existe encore. Dans ce contexte, mon administration a réceptionné une seule demande d'inscription du bien sur la liste de sauvegarde envoyée par la Commission royale des monuments, sites et fouilles.

En l'état, je n'ai pas encore reçu l'analyse de l'AWaP et elle me sera transmise sous peu. J'y serai bien évidemment attentive.

Étant donné que l'on parle d'un bien pastillé à l'inventaire, l'AWaP a déjà rendu le 18 octobre 2024 un avis simple défavorable dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'urbanisme. Pour conclure, en termes de concertation citoyenne, rien n'est prévu dans le Code du patrimoine à cet égard.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces précisions qui sont de nature à rassurer certains des acteurs et des observateurs.

J'entends qu'une l'analyse de l'AWaP doit encore vous être transmise et qu'elle fera l'objet de toute votre attention. Nous avons bien conscience – je pense que c'est aussi la volonté – qu'il y a un défi d'équilibre à trouver entre, d'une part, la préservation d'un patrimoine – ici, on parle essentiellement des façades – et, d'autre part, une croissance très importante en Brabant wallon.

On a eu, sur les 20 dernières années, une population qui a crû de près de 20 %. Cela veut dire que – c'est bien naturel – il y a des développements en matière de

logement, en matière de crèches, de voirie et d'infrastructures, y compris hospitalières.

Sans freiner ces perspectives, il convient de néanmoins préserver le patrimoine en Brabant wallon, en particulier à Braine-l'Alleud.

Je vous remercie déjà pour l'attention que vous porterez de l'avis qui sera remis par l'AWaP.

Question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le projet Interreg VI « Destination Terrils II » et la valorisation du patrimoine minier »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le projet Interreg VI « Destination Terrils II » et la valorisation du patrimoine minier ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, le projet Interreg VI « Destination Terrils II » vise à renforcer l'attractivité touristique des terrils du bassin minier franco-wallon tout en garantissant leur préservation. Ce programme ambitieux propose une collaboration transfrontalière pour développer une offre touristique et culturelle respectueuse de l'environnement et du patrimoine de ces sites emblématiques.

Alors que la fréquentation de certains sites miniers s'accroît, des défis importants se posent pour concilier le développement touristique, la préservation de l'intégrité des lieux et l'accueil durable des visiteurs.

Comment comptez-vous intervenir pour encourager la participation des artistes et acteurs locaux à ce projet tout en soutenant la mise en valeur des terrils ?

Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place pour garantir que les projets développés dans le cadre de ce programme respectent les principes de durabilité et protègent ces sites uniques ?

Enfin, de quelle manière comptez-vous collaborer avec les partenaires transfrontaliers pour assurer une coordination efficace et maximiser l'impact de cette initiative sur le développement touristique ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'objectif du projet « Destination Terrils II » est le développement du tourisme sur les terrils du bassin minier franco-wallon et, ce faisant, l'essor économique des territoires, tout en préservant l'intégrité des patrimoines historiques et naturels des sites miniers dans une logique de durabilité. Le développement durable du potentiel touristique des terrils du territoire transfrontalier est devenu une priorité.

Afin d'y parvenir et dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les porteurs de projet s'engagent à respecter une série de principes tels que :

- le respect de la biodiversité spécifique des terrils ;
- la préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages ;
- la sensibilisation des publics cibles au développement durable et à la préservation de ces sites sensibles ;
- l'encouragement aux modes de déplacement moins impactants et la création et la promotion d'itinéraires doux.

L'opérateur chef de file de ce projet est l'ASBL Espace Environnement. Elle doit veiller à la bonne collaboration entre les différents partenaires franco-wallons du projet et assurer la coordination des différentes actions prévues.

Le travail de valorisation se déroule en étroite collaboration avec les organismes touristiques en vue du développement d'un tourisme durable et raisonné sur les terrils du bassin minier franco-wallon. Des schémas d'accueil touristique ont été conçus et sont d'ores et déjà mis en ligne afin d'informer les visiteurs des sentiers à suivre pour cheminer en sécurité sur ces sites remarquables tout en préservant les zones les plus sensibles.

Par ailleurs, 40 ambassadeurs des terrils ont été formés pour sensibiliser, via leurs visites guidées, les citoyens au respect de ces sites sensibles. À ce titre, ils contribuent à la promotion touristique des terrils en collaboration avec les maisons du tourisme locales.

Enfin, sont organisés également des ateliers et des événements transfrontaliers pour partager les bonnes pratiques et les expériences entre les acteurs belges et français.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir pu faire le point sur les différents sujets.

C'est toujours un défi de maintenir les terrils sans qu'ils soient forcément dégradés, car certaines personnes qui aiment se balader ou faire du sport utilisent les terrils comme terrains de jeux, parfois avec des dégradations.

Ce type de projet peut donner l'occasion de sensibiliser tout un chacun au fait que c'est notre patrimoine, que l'on doit y faire attention, et aussi préserver la biodiversité spécifique à ces terrils.

Question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reconnaissance des trésors d'églises »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la reconnaissance des trésors d'églises ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, nous allons maintenant à Liège, mais c'est une question qui concerne aussi toute la Wallonie. En effet, nous disposons en Wallonie d'un patrimoine inestimable – mais moins valorisé – à travers ses trésors d'église ; véritables joyaux historiques et culturels. Ces collections, composées de reliquaires, manuscrits, peintures, sculptures et autres objets d'art exceptionnels, reflètent une histoire culturelle et spirituelle unique, tout en constituant des atouts majeurs pour le développement du tourisme culturel de notre Région.

Les gestionnaires de ces trésors redoublent d'efforts pour les maintenir en bon état tout en étant conscients de la nécessité de stimuler leurs activités afin de les rendre accessibles au grand public pour contribuer à une meilleure valorisation et transmission de leur patrimoine.

La reconnaissance officielle de ces trésors en tant que musées pourrait constituer un levier essentiel pour assurer leur préservation et leur valorisation. En effet, une telle reconnaissance permet l'octroi de soutiens qui garantiraient leur conservation dans des conditions optimales. Cependant, cette reconnaissance semble compliquée à obtenir, comme en témoigne le cas du trésor des églises de Liège qui, malgré son caractère patrimonial remarquable et son intérêt, reste privé de bénéficier d'une appellation de musée.

Dans ce contexte, il est essentiel de s'interroger sur les obstacles qui freinent cette reconnaissance.

Quels sont les critères spécifiques qui empêchent actuellement des trésors d'église, dont ceux des églises de Liège, d'être reconnus officiellement en tant que musées ?

Quelles actions spécifiques le Gouvernement pourrait-il prévoir pour faciliter l'accès des trésors d'église aux dispositifs de financement existants, afin de garantir leur valorisation ?

Comment le Gouvernement soutient-il les trésors d'église wallons dans leurs efforts pour préserver leur conservation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je reconnais toute l'importance de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine que sont les trésors d'églises. Ils participent à l'attractivité de certains biens du patrimoine immobilier.

Cependant, ils ne relèvent pas eux-mêmes de ma compétence, mais au regard du fait qu'il s'agit de patrimoine mobilier, ce sujet est de la compétence de la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense que votre question trouverait mieux sa place au sein de la Commission y afférente.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – J'en suis un peu étonnée, Madame la Ministre. Néanmoins, je poserai la question à la ministre-présidente Degryse pour connaître sa réponse.

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les études juridiques afin de faciliter la mise en œuvre du plan Équilibre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les études juridiques afin de faciliter la mise en œuvre du plan Équilibre ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, face aux difficultés rencontrées par les porteurs de projet, vous annonciez qu'une analyse juridique serait initiée par votre administration afin d'étudier la possibilité de revoir certaines obligations de l'appel à projets du plan Équilibre. Une analyse des possibilités de subventionnements complémentaires pour soutenir les projets en difficulté serait également lancée.

Ainsi, il ressortait de votre présentation qu'environ 2 500 places étaient encore au stade de projet ou d'avant-projet.

Si vous évoquez la nécessité d'injecter des moyens complémentaires pour mener à bien le plan Équilibre, rappelons que le Gouvernement pouvait, fort de ce

constat, injecter dès l'initial 2025 des moyens supplémentaires pour soutenir les porteurs de projet, notamment pour qu'ils puissent faire face aux augmentations des coûts des matériaux imposées.

L'analyse juridique évoquée en décembre a-t-elle été lancée ?

Un marché public a-t-il été initié ? Si oui, a-t-il été attribué ? Qui est chargé de cette mission ?

Quand les résultats sont-ils attendus ? Pouvez-vous faire le point sur les dossiers du plan Équilibre ?

Avez-vous signé des arrêtés pour le financement parmi les 2 500 places encore au stade de projet ou d'avant-projet en décembre ?

Je me permettrai d'ajouter une petite incise. Nous avons pu lire votre interview vendredi dans la presse, qui a eu lieu entre le dépôt de ma question et la Commission, et nous avons eu la lecture de nouveaux éléments depuis lors. Vous annoncez un budget supplémentaire de 8 millions d'euros. Cette provision provient-elle du Plan de relance ? Sinon, d'où provient l'argent dont vous parliez dans l'article dont nous avons pu faire la lecture vendredi dernier ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, de nombreux projets sont en cours dans le cadre du plan Équilibre et se voient confrontés à d'importantes difficultés. Parmi ces difficultés, on relève le coût financier lié à certaines obligations techniques et le surcoût qui se superpose aux augmentations conséquentes plus générales dans la construction.

Depuis mon entrée en fonction et jusque fin décembre, j'ai octroyé près de 15 millions d'euros de subsides portant sur l'ouverture de 366 places, reprises dans ce plan Équilibre. Ces premières décisions, bien qu'elles témoignent d'un léger avancement des projets, ne sont toutefois pas de nature à modifier en profondeur la situation globale, qui reste inquiétante et doit attirer notre attention sur l'atteinte des cibles dans les délais prescrits par l'Europe.

Face à cette situation, j'ai proposé le 19 décembre dernier au Gouvernement de prendre une série de mesures destinées à poursuivre la mise en œuvre du plan Équilibre dans de meilleures conditions afin d'atteindre les objectifs fixés par les Gouvernements régionaux et communautaires, ainsi que par la Commission européenne dans le cadre du Plan national de relance et de résilience.

Sur ma proposition, le Gouvernement a marqué son accord sur la prolongation de l'échéance fixée pour la finalisation des projets relevant du volet II, financé dans le cadre du Plan de relance wallon. Cette échéance, fixée initialement au 31 août 2026, est désormais prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 : ce sont 16 mois de délai complémentaire, sans exclure une nouvelle prolongation après une éventuelle réévaluation de la situation.

Pour les projets du volet I financés dans le cadre du PNRR, le Gouvernement a également marqué son accord sur la majoration du montant initial de chaque subvention avec un montant forfaitaire de 5 000 euros par place à créer, correspondant au budget global complémentaire de 8,5 millions d'euros via le Plan de relance de la Wallonie.

Enfin, le Gouvernement a apporté des assouplissements au régime des sanctions prévues dans l'appel à projet initial et applicable à l'ensemble des opérateurs. En outre, il a approuvé le principe de la levée d'une série d'obligations prévues dans l'appel à projet initial, qui avait de fortes répercussions sur les délais de réalisation ou sur les coûts réels pesant sur les opérateurs du volet II.

Concernant les opérateurs du volet I, les projets font l'objet d'un financement européen et sont soumis à certaines contraintes et impositions, notamment en matière environnementale. Mon cabinet a initié, dès le début du mois de janvier, les discussions avec la cellule stratégique transversale du secrétariat général du SPW afin de procéder, suite à la décision du 19 décembre dernier, à une analyse juridique portant sur le strict respect du principe DNSH et d'obtenir une validation par les autorités européennes.

Sous réserve des résultats de l'étude juridique préalable et de l'avis de la Commission européenne concernant le respect de ce principe DNSH, des modifications de l'appel à projet initial pourraient être proposées au Gouvernement wallon. Il est apparu peu judicieux, pour ne pas dire contradictoire, compte tenu de ma volonté de supprimer ou d'alléger ces contraintes techniques, de prévoir dès l'initial 2025 des moyens financiers à y consacrer. Croyez bien que je suis pleinement consciente des enjeux liés à la concrétisation des places de ce plan Équilibre et que mon cabinet, en étroite collaboration avec l'administration, y consacre toute l'énergie nécessaire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, vous avez devant vous une députée très heureuse d'entendre toutes ces avancées.

En effet, j'avais notamment avancé dans cette Commission toutes les difficultés supplémentaires liées aux coûts des matériaux, en disant que les porteurs de projets étaient face à de grandes difficultés.

Nous ne pouvons que nous réjouir des délais supplémentaires accordés et nous serons extrêmement attentifs quant aux résultats de l'étude que vous avez mentionnée. Nous commençons bien l'année.

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des infrastructures d'accueil de la petite enfance »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des infrastructures d'accueil de la petite enfance ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, le décret du 16 novembre 2023, adopté à l'initiative du précédent Gouvernement, visait à assurer la rénovation des places existantes au sein des crèches, à encadrer le financement de ces rénovations et établir une programmation quinquennale. Bien que le cadre fut en cours lors de l'adoption du décret en 2023 et qu'il devait être bouclé avant juin 2024, vous confirmiez lors des débats budgétaires que celui-ci ne serait terminé qu'à l'automne 2025, soit deux ans après l'adoption du décret.

Vous proposiez également que le Gouvernement suspende la mise en œuvre du décret, vu l'impossibilité pour le Gouvernement de présenter une programmation dans les six mois après son installation. Avez-vous soumis ce plan au Gouvernement ? À quelle date l'application du décret du 16 novembre 2023 est-elle maintenant fixée ? D'autres modifications seront-elles apportées au décret ?

Dans l'attente, vous évoquiez également un appel à projets spécifiquement dédié à la rénovation des infrastructures de la petite enfance en 2025. Pouvez-vous détailler le contenu de cet appel à projets ? Quels sont les critères fixés ? Tous les opérateurs publics et privés pourront-ils candidater ? Quelle est l'enveloppe budgétaire consacrée à cet appel ? Enfin, quel est l'échéancier de cet appel ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le décret du 16 novembre 2023 relatif au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance prévoit, en son article 3, l'établissement d'une programmation quinquennale pour l'octroi des subventions destinées au maintien de places par les milieux d'accueil de type 1 dans les six mois à dater de l'entrée en fonction du Gouvernement, soit au courant de ce mois de janvier.

Permettez-moi toutefois de vous rappeler que ce décret n'est entré en vigueur qu'à partir du 1er juin 2024 et que son arrêté d'application, adopté définitivement par le Gouvernement précédent en date du 2 mai 2024, a fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge* en date du 20 novembre dernier.

Après avoir rappelé cette chronologie, vous comprendrez aisément que, dans ces conditions, le cadastre préalable au lancement d'une prochaine programmation, tel que prévu aux articles concernés du décret ainsi qu'à l'article 4 de l'arrêté, ne soit pas immédiatement disponible. Je rappellerai que ce cadastre préalable doit permettre de fonder l'évaluation des projets qui seront déposés dans le cadre de la prochaine programmation. À ce jour, nous pouvons seulement nous appuyer sur un état des lieux de vétusté des milieux d'accueil, réalisé sur une base déclarative. Si cet état des lieux constitue un premier élément permettant d'avoir une vision indicative de la situation, il n'est ni exhaustif ni actualisé. Plusieurs mois seront indispensables à l'élaboration d'un tel cadastre. Il était de ce fait matériellement impossible, pour moi, de se conformer strictement au délai tel que prévu par le décret du 16 novembre 2023.

Par ailleurs, la concrétisation d'une programmation, quand bien même fût-elle effectivement budgétisée et lancée dès ce mois de janvier, demande un délai conséquent pour aboutir, ainsi que des moyens humains au niveau de l'administration qui voit ses effectifs aujourd'hui mobilisés – c'était l'objet de la question précédente – en vue d'optimiser l'accompagnement des porteurs de projets du plan Équilibre. Or, nous voyons aujourd'hui de nombreux milieux d'accueil qui doivent faire face à une situation d'urgence et qui ne peuvent se permettre d'attendre la réalisation du cadastre et les délais nécessaires au lancement d'une programmation avant de se voir attribuer des moyens, au risque de devoir fermer leurs portes.

Ainsi, pour 2025, et dans l'attente du lancement d'une programmation volontariste et ambitieuse dès 2026, il s'agira de répondre au plus vite à ces situations d'urgence identifiées, sur la base de critères, qui seront définis ici dans les prochaines semaines. Le budget dédié à cet objectif est de 15 millions d'euros pour 2025, comme on en a fait état lors des travaux budgétaires.

Enfin, sur la base des informations que nous fournira le cadastre, je défendrai pour les prochaines années un projet à la mesure des besoins mis en avant. Le décret du 16 novembre 2023 n'est à ce jour ni suspendu ni

modifié. J'ai cependant acté auprès du Gouvernement de l'impossibilité du respect de l'échéance qui y était fixée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre.

Nous resterons, avec mon groupe, extrêmement attentifs. On comprend les difficultés concrètes par rapport à l'échéancier. On reviendra avec différentes questions en fonction du timing.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 22 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Vincent Blondel, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Grégory Chintinne, MR
Mme Caroline Desalle, Présidente
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, PS
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Guillaume Soupart, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADL	agence(s) de développement local
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusque 2018)
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
CGT	Commissariat général au tourisme
CHIREC	Centre hospitalier interrégional Edith Cavell
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DNSH	Do no significant harm (Ne pas faire de mal significatif)
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FEDER	Fonds européen de développement régional
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IPW	Institut du patrimoine wallon (devenu AWaP – Agence wallonne du patrimoine – en 2018)
OPW	Organisme payeur de Wallonie
ORC	Outil régional de commercialisation
PCMN	plan comptable minimum normalisé
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SA	société anonyme
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPW	Service public de Wallonie
TO	tour-opérateur
UAP	unité(s) d'administration publique
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)